

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

La Mairie de Rouen
Vie Etudiante



Et

Entre les soussignés :

D'une part,

.....

Société,
Ayant son siège social à,
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de,
Sous le numéro,
Représentée par

Ci-après dénommée, Le Partenaire

Et d'autre part,

Mairie de Rouen

Représentée par Christine ARGELES, 1 ère Adjointe au Maire, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de ladite Ville, en vertu d'un arrêté de délégation de Monsieur le Maire de Rouen en date du 13 mai 2014 et d'une délibération du Conseil Municipal du 14 novembre 2016,

PREAMBULE

Ville étudiante de renom, Rouen organise chaque année en novembre une semaine d'animations et de sorties gratuites pour accueillir les nouveaux étudiants et leur faire découvrir le patrimoine.

Pour cette 9 ème édition, plusieurs événements leur sont proposés pour découvrir et s'appropriier la ville: soirées cinéma ou théâtre, visites guidées des sites patrimoniaux ou des musées, tournois sportifs à la patinoire...Fortement impliquées, les associations étudiantes rouennaises participent à ce festival qui touche chaque année plus de 4 000 jeunes des universités et grandes écoles.

Moment phare de la semaine, la soirée Zazimuts, réunit à l'Hôtel de Ville plus de 2 000 étudiants et une quarantaine d'associations et de services pour une grande rencontre festive en présence d'Yvon Robert, Maire de Rouen.

Cette opération est le fer de lance d'une stratégie municipale qui vise à offrir un cadre de vie digne de ce nom aux 35 000 étudiants de son agglomération: construction de logements sociaux étudiants (622 en trois ans), une programmation culturelle tournée vers les 18-25 ans, développement des activités en lien avec le réseau associatif.

Afin de mener à bien ce projet, la Ville de Rouen mobilise ses partenaires pour accompagner cette démarche structurante pour l'attractivité de son territoire.

Article 1 : Les engagements du Partenaire

Le **Partenaire** s'engage à :

-
-
-

Article 2 : Les engagements de la Mairie de Rouen :

La Mairie de Rouen s'engage à :

- Associer l'image du **Partenaire** lors de la semaine des Zazimuts :
 - ✓ Insertion logo sur les supports de communication (plans étudiants, flyers, affiches, quatre pages, goodies, publicités, affichage Decaux, Roll-Up.
- Autoriser le **Partenaire** à valoriser sa participation par la présence d'un stand à l'occasion des animations suivantes :
 -
 -

Article 3 : Exclusivité (si nécessaire)

Il est expressément stipulé que La Mairie de Rouen dans le cadre « Des Zazimuts de Rouen 2016 » ne pourra conclure de convention analogue avec tout autre établissement, pendant toute sa durée, sauf accord express du **Partenaire**.

Article 4 : Durée

La convention est conclue pour la durée des Zazimuts 2016.

Elle s'inscrit dans le cadre d'une politique de relation durable. Toutefois, sa reconduction fera l'objet de la signature d'une nouvelle convention, selon les retours que chacune des parties constatera dans le fonctionnement.

Article 5 : Résiliation

En cas de non-respect des engagements de l'une des parties, la présente convention se verrait résiliée par lettre recommandée constatant la défaillance. Si la résiliation intervenait à l'initiative du Partenaire, en cas de manquement de la Mairie de Rouen, celle-ci effectuera le remboursement de la subvention du Partenaire au prorata temporis à la date du courrier de résiliation.

Article 6 : Attribution de compétence

La convention est soumise au droit français.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les parties s'obligent à une phase préliminaire de conciliation.

Au cas où aucune solution amiable ne pourrait intervenir, les parties conviennent de soumettre ledit litige au Tribunal de Rouen, compétent pour cette convention.

Article 7 : Election de domicile

Les parties font élection de domicile aux adresses telles qu'indiquées en tête des présentes. Tout changement de domicile par l'une des parties ne sera opposable à l'autre qu'à expiration d'un délai de quinze jours à compter de la réception de la notification qui en aura été faite par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 8 : Election

D'autres actions pourront être envisagées et proposées par les parties pendant la durée de la présente convention.

Leurs choix et mise en œuvre seront effectués d'un commun accord entre les parties.

Ceci pourra donner lieu, le cas échéant, à l'établissement d'un (d') avenant(s) à la présente convention.

Fait le/...../ **2016**

A Rouen

Pour le **Partenaire**

.....
.....

Pour La Mairie de Rouen

Christine ARGELES

1^{ère} Adjointe au Maire